



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

FÉDÉRATION BÉNINOISE DE FOOTBALL

ASSOCIATION NATIONALE RÉGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° 95/038/MISAT/DC/DAI/SAAP ASSOC

Porto-Novo, le 29 mai 2024

N/Réf. : 140-AG /2024/FBF/PDT/SG/SA

Note Circulaire à l'attention des Présidents

- **des Clubs du Championnat Professionnel ;**
- **des Clubs de la Ligue 3 ;**
- **des Ligues départementales de Football Amateur ;**
- **des Associations Nationales affiliées à la Fédération Béninoise de Football :**
 - Association Nationale des Entraîneurs
 - Association Nationale des Médecins et Kinésithérapeutes

Objet : Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire Saison 2023-2024 de la Fédération Béninoise de Football.

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Le Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Football (FBF), au cours de sa réunion tenue le mercredi 29 mai 2024 à Porto-Novo a décidé de la **convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire 2023-2024 pour le Samedi 20 juillet 2024 à Misséréty.**

A cet effet, nous vous saurons gré des dispositions nécessaires que vous prendrez, aux fins de faire parvenir au Secrétariat Administratif de la FBF contre accusé de réception au plus tard **le vendredi 21 juin 2024 à 12 heures**, les noms et prénoms ainsi que les contacts Mobile Money de vos délégués respectifs désignés conformément aux dispositions de l'article 24 des Statuts de la FBF.

Les élections des délégués des clubs des Ligues Départementales de football amateur et des femmes déléguées des Ligues Départementales se feront les **vendredi 28 et samedi 29 juin 2024**. Les Présidents desdites Ligues sont priés de prendre toutes les dispositions utiles en vue de la convocation des Assemblées Générales de désignation.

Comptant sur vos diligences pour le bon déroulement de cette Assemblée Générale, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de nos meilleures salutations sportives.

Le Secrétaire Général

Claude PAQUI